

Lucrèce de la Rodde.
 Hélène d'Angeville.
 Jeanne-Aimée de la Rodde.
 Marie-Artémise de Laurencin de Beaufort.
 Françoise de Tenay.

Ces deux dernières, trésorières.

Anne-Elisabeth de Berbis.
 Suzanne Epiard d'Auxange.
 Gabrielle de la Rodde, secrétaire.
 Marie-Anne de la Rodde de Saint-Romain.
 Barbe de Brosses, chantre.
 Angélique de Foudras du Vernay.
 Madeleine de Froissard-Bersaillin.
 Jacqueline de Laurencin de Beaufort.
 Charlotte de Brosses de Monfalcon.
 Marie-Gabrielle de Beaurepaire.

L'état des revenus et charges du chapitre des chanoinesses de Neuville est ainsi exprimé dans le rapport du lieutenant-général désigné à cet effet. Les biens affermés rapportent annuellement 4.255 livres, les biens que les religieuses font valoir 1.300 livres, les rentes constituées et nobles 713 livres 16 sols. Les charges ordinaires montent à 1.481 livres et les charges extraordinaires à 461 livres. L'union des religieuses de Blies, établies à Lyon, au chapitre des chanoinesses de Neuville, avait eu lieu quelques années avant celle des religieuses de la Bruyère. Les biens du monastère de Blies avaient été vendus 176.861 livres.

Nous n'avons pu trouver nulle part la trace des religieuses du monastère de la Bruyère. Si les biens ont été remis, il n'en est pas de même des personnes. Les quartiers de noblesse exigés pour entrer au chapitre de Neuville,